

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 16 janvier 2017, à 19 h 30, à la salle du conseil de la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Évans Potvin Richard Lapointe
 Martin Voyer Lévis Duchesne
 André Fortin Sylvain Lavoie

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents : Le greffier, Mario Bouchard
 La directrice générale, Marie-Hélène Boily

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

2. 01.01.2017 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 décembre 2016 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2016.
4. Rapport des activités du conseil :
 - 4.1. Administration et développement :
 - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes.
 - 4.1.2. Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ.
 - 4.1.3. Nomination d'un vérificateur externe – États financiers 2016.
 - 4.2. Gestion du territoire :
 - 4.2.1. Adoption du règlement n° 206-2016 modifiant le règlement de zonage et ses amendements en vigueur.
 - 4.2.2. Abrogation résolution no 263.11.2016 concernant une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour des travaux de drainage en zone agricole.
 - 4.2.3. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Travaux de drainage en zone agricole.
 - 4.2.4. Participation au Programme « Changez d'Air! 2.0 » - 2017-2018-2019.
 - 4.2.5. Octroi d'un contrat – Achat d'équipements de déneigement.
 - 4.2.6. Octroi d'un contrat à Endress+Hauser Canada Ltée – Calibration des compteurs d'eau potable et d'eaux usées – Appropriation à la taxe sur l'essence 2014-2018.
 - 4.2.7. Avis d'intention auprès de la Véloroute des Bleuets – Contribution au pavage d'une partie de la rue Saint-Georges en voie désignée.
 - 4.2.8. Approbation du plan d'intervention révisé des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées.
 - 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
 - 4.3.1. Octroi d'un contrat à Nordak Marine – Conception de plans et devis pour l'installation de balises et de bouées de navigation aux sites du quai municipal et de la plage le Rigolet.
 - 4.3.2. Octroi d'un contrat à la compagnie Agman – Achat de pots rouges dans le cadre du programme d'incitation à la thématique des pots rouges.

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin d'adopter le règlement n° 206-2016 modifiant le règlement de zonage et ses amendements en vigueur en vue de :

- Modifier les usages autorisés à l'intérieur des zones 111-I et 143-I ;
- Créer une zone de villégiature à même une partie de la zone 44-F, en bordure de la route des Laurentides ;
- Agrandir la zone 112-M à même une partie de la zone 111-I ;
- Modifier l'indice d'occupation au sol à l'intérieur de la zone 128-R ;
- Modifier les dispositions applicables aux projets intégrés commerciaux.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2	07.01.2017	ABROGATION DE LA RÉOLUTION N° 263.11.2016 CONCERNANT UNE DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – TRAVAUX DE DRAINAGE EN ZONE AGRICOLE
-------	------------	---

Monsieur le conseiller Évans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'abroger la résolution n° 263.11.2016 concernant une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour des travaux de drainage en zone agricole.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3	08.01.2017	DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – TRAVAUX DE DRAINAGE EN ZONE AGRICOLE
-------	------------	--

Considérant que la décision 407 939 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec a accordé à la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un agrandissement de son périmètre d'urbanisation;

Considérant que pour réaliser ce développement, il est nécessaire de gérer adéquatement les eaux de ruissellement provenant des terres agricoles en amont, afin d'éviter des débordements des eaux pluviales à l'intérieur des résidences à construire;

Considérant que ces travaux constituent des ouvrages non agricoles, puisque destinés à prévenir des problèmes à l'intérieur du périmètre urbain, et qu'en conséquence, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec avant de procéder.

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans le document portant sur la description des activités de captage d'eau de surface prévues en sol agricole préparé par monsieur François Durand, ingénieur et agronome (document n° 16P8939-01 daté du 16 décembre 2016);

Que monsieur Donald Bonneau, directeur du service d'urbanisme soit désigné mandataire autorisé pour présenter cette demande pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4	09.01.2017	PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! 2.0 » 2017-2018-2019
-------	------------	---

Considérant que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

Considérant que l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR!** » a connu un succès impressionnant;

Considérant que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

Considérant qu'une remise de 300\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »;

Considérant que l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif.

Considérant que la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150 \$ dont 100 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1 et 50 \$ aux frais administratifs du programme;

Considérant que les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200 \$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

Considérant que d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »

Considérant que l'AQLPA est le gestionnaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

Considérant que le programme sera relancé en 2017.

À ces causes, monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » jusqu'à concurrence de cinq (5) poêles remplacés sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 750 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 10.01.2017 OCTROI D'UN CONTRAT ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC. – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin de procéder à l'acquisition d'équipements de déneigement auprès de Robitaille Équipement inc. pour la somme de 7 300,50 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 12 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 11.01.2017 OCTROI D'UN CONTRAT À ENDRESS+HAUSER CANADA LTÉE – CALIBRATION DES COMPTEURS D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES – APPROPRIATION À LA TAXE SUR L'ESSENCE 2014-2018

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'octroyer à Endress+Hauser Canada Ltée le contrat de calibration des compteurs d'eau potable et des eaux usées pour la somme de 3 100 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 4 octobre 2016 (soumission n° 2002574331) et d'approprier cette somme à la taxe sur l'essence 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 12.01.2017 AVIS D'INTENTION AUPRÈS DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS – CONTRIBUTION AU PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-GEORGES EN VOIE DÉSIGNÉE

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin d'informer la Véloroute des Bleuets que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix procédera à l'été 2017 au pavage d'une partie de la voie désignée de la rue Saint-Georges sur une longueur d'environ 500 mètres, laquelle fait partie du circuit cyclable et qu'elle confirme son intention de demander à la Véloroute des Bleuets une contribution financière.

Adoptée à l'unanimité

4.2.8	13.01.2017	APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION RÉVISÉ POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES
--------------	-------------------	---

Considérant le plan d'intervention révisé pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 20 décembre 2016 par la firme d'ingénieurs Norda Stelo inc.

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du plan révisé.

A ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix confirme au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qu'elle accepte le plan d'intervention révisé pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées déposé le 20 décembre 2016;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix s'engage à compléter les inspections obligatoires à très court terme, tel que recommandé dans le programme d'inspections des conduites (page 49 du plan d'intervention).

Adoptée à l'unanimité

4.3		CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE
------------	--	---

4.3.1	14.01.2017	OCTROI D'UN CONTRAT À NORDAK MARINE – CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS POUR L'INSTALLATION DE BALISES ET DE BOUÉES DE NAVIGATION AUX SITES DU QUAI MUNICIPAL ET DE LA PLAGE LE RIGOLET
--------------	-------------------	---

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'accorder à Nordak Marine le contrat de conception des plans et devis pour l'installation de balises et de bouées de navigation aux sites du quai municipal et de la plage le Rigolet pour la somme de 2 250 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans les offres de services du 15 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2	15.01.2017	OCTROI D'UN CONTRAT À LA COMPAGNIE AGMAN – ACHAT DE POTS ROUGES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INCITATION À LA THÉMATIQUE DES POTS ROUGES
--------------	-------------------	--

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin d'autoriser, dans le cadre du Programme d'incitation à la thématique des pots rouge, l'achat de 20 pots rouges auprès de la compagnie Agman pour la somme de 6 023,89 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3	16.01.2017	OCTROI D'UN CONTRAT À GROUPE PAGEX INC. – ACHAT ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE PAR CAMÉRA AU PAVILLON DE LA PATINOIRE EXTÉRIEUR DU SECTEUR LAC-À-LA-CROIX
--------------	-------------------	--

Considérant l'augmentation des gestes d'intimidation, de vol et de vandalisme au site de la patinoire du secteur Lac-à-la-Croix;

Considérant les diverses actions entreprises, tant au niveau communautaire qu'avec la Sûreté du Québec;

Considérant qu'afin de protéger les citoyens sur le site, l'ajout d'un système de caméra par surveillance a été identifié comme un des moyens susceptibles de dissuader.

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'accorder au Groupe Pagex inc. le contrat d'achat et d'installation d'un système de surveillance par caméra au site du pavillon de la patinoire extérieure du secteur Lac-à-la-Croix pour la somme de 1 975 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 27 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 17.01.2017 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA COMPAGNIE LIVEBARN – SERVICE DE DIFFUSION EN LIGNE DE MATCHS SPORTIFS

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin d'autoriser monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix une entente à intervenir avec la compagnie Livebarn concernant un service de diffusion en ligne en temps réel et sur demande de matchs sportifs à l'aréna. Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5 18.01.2017 AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 1000-07 – CARNAVAL OPTIMISTE 2017

Monsieur le conseiller Évans Potvin propose appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'autoriser le Club optimiste de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à tenir diverses activités devant se dérouler du jeudi 16 février au dimanche 19 février inclusivement au site du Rigolet, dans le cadre du carnaval de l'édition 2017, le tout en conformité au règlement n° 1000-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Le demandeur devra respecter également les conditions énumérées dans le rapport # 20170217 préparé par madame Karine Gagné Plourde, coordonnatrice en loisirs et animatrice du milieu.

Adoptée à l'unanimité

4.3.6 19.01.2017 AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 1000-07 – CIRCUIT DES MOTONEIGES ANTIQUES

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser le comité organisateur du circuit des motoneiges antiques à tenir un rallye de motoneiges devant se dérouler samedi le 21 janvier 2017 sur le lac Saint-Jean au site du Rigolet, le tout en conformité au règlement n° 1000-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Le demandeur devra respecter également les conditions énumérées dans le rapport # 20170121 préparé par madame Karine Gagné Plourde, coordonnatrice en loisirs et animatrice du milieu.

Adoptée à l'unanimité

4.3.7 20.01.2017 AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 1000-07 – TOURNOI DE HOCKEY BOTTINES À LA PATINOIRE DU SECTEUR LAC-À-LA-CROIX

Monsieur le conseiller André Fortin propose appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser la ligne de Hockey adulte du secteur Lac-à-la-Croix à tenir un tournoi de hockey bottines à la patinoire du secteur Lac-à-la-Croix devant se dérouler du 2 fé-

vrier jusqu'au samedi 4 février 2017, le tout en conformité au règlement n° 1000-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Le demandeur devra respecter également les conditions énumérées dans le rapport # 2017022 préparé par madame Karine Gagné Plourde, coordonnatrice en loisirs et animatrice du milieu.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Rencontre de citoyens
- Conseil d'administration Office municipal d'Habitation
- Comité culture, tourisme, loisirs et qualité de vie
- Comité vérification des comptes de la Ville
- Comité sur les besoins d'habitation
- Représentation aux tournois Pee-Wee/Midget et Novice
- Rencontre avec les représentants de Rio Tinto Alcan inc.
- Rencontre avec les représentants de Corporation d'innovation et développement Alma-Lac-Saint-Est
- Rencontre avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- Rencontre avec les représentants de la Véloroute des Bleuets
- Rencontre avec la mairesse d'Hébertville
- Soirée reconnaissance de la Ville
- Rencontre d'un journaliste sur le dossier du Fonds de développement des territoires
- Représentation à la manifestation de l'Union des Producteurs agricoles sur le dossier des crédits de taxes agricoles

4.4.1 21.01.2017 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONNS ET SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, les versements suivants :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
Fabrique Sainte-Croix	Souper-bénéfice 25 \$ par personne	250 \$
La Nichée	Aide financière	50 \$
Moisson Saguenay-Lac-Saint-Jean – Banque alimentaire régionale	Demande d'aide financière	50 \$
Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Aide au fonctionnement annuel	1 ^{er} versement 20 000 \$
Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité	Aide au fonctionnement annuel	6 000 \$
Solican	Aide au fonctionnement annuel	2 000 \$
Club des aînés	Aide au fonctionnement annuel	5 000 \$
Comité de concertation jeunesse	Aide au fonctionnement annuel	1 ^{er} versement 3 000 \$
Le Spot	Aide au fonctionnement annuel	3 000 \$
Club optimiste	Carnaval optimiste 2017	1 500 \$
Festival de musique du Royaume	Aide financière	150 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 22.01.2017 OCTROI DE CONTRATS À ECHINOX MÉDIA

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'accorder les contrats suivants à Echinox Média :

- Conception et réalisation d'une carte thématique destinée à attirer de nouveaux résidents sur le territoire pour la somme de 2 125 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 9 janvier 2017 (E2964).
- Conception et réalisation d'un vidéo promotionnel pour la saison d'hiver destiné à la clientèle touristique pour la somme de 3 655 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 9 janvier 2017 (EV-1043).

Adoptée à l'unanimité

6.2 23.01.2017 OCTROI D'UN CONTRAT AUX IMPRIMEURS ASSOCIÉS – ACHAT DE BANDEAUX SERRE-TÊTE DANS LE CADRE DES JEUX DU QUÉBEC 2017

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser auprès des Imprimeurs Associés l'achat de bandeaux serre-tête pour la somme de 2 025 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 6 janvier 2017. Ces bandeaux seront offerts aux athlètes des Jeux du Québec 2017 comme cadeaux souvenirs.

Adoptée à l'unanimité

6.3 24.01.2017 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DU TOURNOI PEE-WEE / MIDGET ET DU TOURNOI NOVICE

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des organisateurs du tournoi Pee-Wee/Midget lequel a eu lieu du 2 au 11 décembre 2016 ainsi que du tournoi Novice qui a eu lieu du 7 janvier au 15 janvier 2017. Ces tournois ont connu de francs succès.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Des questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Sur le partage des sommes d'argent du Fonds de développement des territoires par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- Tarification route de la Montagne;
- Programme d'incitation à la thématique des pots rouges;
- Le non renouvellement du calendrier de la Ville pour l'année 2017.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Martin Voyer propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Mario Bouchard, greffier